

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **29 mai 2023 à 19 h 00**
à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum.
Monsieur Dominic Doucet, directeur général et greffier adjoint est également présent.

23-05-222

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

23-05-223

Utilisation des terrains, bâtisses et rues par le Festival du Cheval 2023

ATTENDU QUE l'organisme du Festival du Cheval de Princeville désire obtenir la collaboration de la Ville de Princeville pour la tenue du Festival du Cheval qui aura lieu la fin de semaine du 8 au 11 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Festival du Cheval à utiliser une partie du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnaire ainsi que les terrains adjacents, tels que les terrains de stationnement et le terrain adjacent à la Salle de Quilles, la rue Baillargeon entre les rues Leclerc et Demers pour la tenue de leurs activités;

QUE les tarifs de location des salles et emplacement soient imposés au festival;

QUE l'organisme doit disposer d'assurances en responsabilité civile et locative nécessaires à la couverture des immeubles prêtés;

QUE le conseil autorise également la fermeture temporaire de certaines rues de la Ville de Princeville pour permettre le déroulement de la parade du Festival qui aura lieu le samedi 10 juin 2023;

QUE le conseil appuie l'organisme du Festival du Cheval pour présenter une demande de fermeture d'une partie de la rue Demers Est auprès du Ministère des Transports, d'en détourner le trafic sur le réseau local et s'engage à avertir les compagnies de transport de la région des dates et des détours occasionnés par la tenue du Festival.

ADOPTÉE

23-05-224

Aide financière – Festival du Cheval

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 6 100\$ au Festival du Cheval pour la tenue de l'édition 2023 du festival.

D'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

23-05-225

Versement saison régulière et séries éliminatoires – Commandite 2022-2023 pour le Club de Hockey le Titan de Princeville

ATTENDU l'entente intervenue entre le Club de hockey junior AAA Le Titan de Princeville notamment pour assurer la visibilité de la Ville de Princeville ;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser un montant de 29 500\$ pour la saison 2022-2023, soit 25 000 \$ pour la saison régulière et 4 500 \$ pour les six joutes locales en séries éliminatoires comme prévu à l'entente.

Que la dépense soit financée à même les activités financières et d'autoriser la trésorière à faire ce paiement.

ADOPTÉE

23-05-226

Contrat de gré-à-gré – Études géotechnique 8^e rang

ATTENDU l'annexe II présentée par Michel Carignan, directeur de l'urbanisme responsable de la voirie rurale, pour le contrat mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'une étude géotechnique sur une partie du chemin du 8^e rang Ouest, à Solmatech inc. au montant de 28 545,85 \$, plus taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt à être adopté et mis en vigueur pour la réfection du 8^e rang Ouest.

ADOPTÉE

23-05-227

Demande de gratuité de salle – Légion Royale Canadienne Filiale 086 Arthabaska

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande de gratuité de salle de la Légion Royale Canadienne Filiale 086 Arthabaska pour un hommage au vétéran à la salle Alphonse-Desjardins;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroi la gratuité de la salle Alphonse-Desjardins le 4 juin 2023 pour la commémoration.

D'AUTORISER la trésorière à payer cette somme.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

23-05-228

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 H 05.

ADOPTÉE

Dominic Doucet, greffier adjoint

Gilles Fortier, maire